Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261002-D_2026_100-DE

N° 2026-100 **02/10/2026**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pôle : Culture
Service : Théâtre
Objet : Le Canal – Théâtre du Pays de Redon – Demande de subvention Résidence mission - Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine – Année 2027

Le Président de REDON Agglomération,

Le Canal poursuit sur le territoire un projet artistique qui se déroule sur deux années (2026 et 2027) avec le graphiste plasticien Mathieu Desailly, et à ce titre s'est inscrit en 2024 dans le dispositif « résidence mission » proposé par le CD35

VU la délibération n°2026_173 du 15 juin 2026 portant délégation du Conseil Communautaire au Président ;

CONSIDERANT que Le Canal poursuit sur le territoire un projet artistique avec le graphiste plasticien Mathieu Desailly ;

CONSIDERANT que ce projet 2027 s'inscrit dans le programme « résidence mission 2026/2027 » proposé par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine.

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **de solliciter le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine pour un montant de 10.000€ correspondant à une action menée sur le territoire en 2027 dans le cadre de cette résidence mission ;**
- **d'inscrire en dépenses et en recettes sur le gestionnaire théâtre le montant de la subvention qui sera accordée**

Jean-Francois MARY

Jean-François MARY
Président

3 Charles Sillard
35605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34